

En 2017

Un accompagnement au quotidien des infirmiers

Des conseillers ordinaires, infirmiers comme vous, vous accompagnent et vous conseillent.

Soutien moral et financier des infirmiers en difficulté

Un service juridique dédié aux infirmiers

1 600 avis sur contrats d'exercice

Faire évoluer le métier

L'Ordre publie des rapports, recommandations et recueils d'expertises infirmières.

5 rapports, positions, et recommandations en santé publique et exercice professionnel

Une profession solidaire

- **La lutte contre la violence** : l'Ordre conseille les victimes dans les démarches à effectuer et peut même se constituer partie civile.

- **Mettre fin à l'isolement** : l'Ordre a lancé le service Solidarité Ordinaire Infirmière pour venir en aide aux infirmiers victimes de dépression ou d'épuisement professionnel.

(0800 800 854, numéro gratuit, 7j/7, 24h/24)

Garantie de la déontologie des infirmiers

L'Ordre veille au respect de la déontologie.

750 avis déontologiques rendus
600 réunions de conciliation, préalable à une plainte
150 décisions de chambre disciplinaire

Représenter la profession

L'Ordre est la voix de la profession auprès des pouvoirs publics.

12 réponses à des auditions et missions parlementaires et autres
22 avis sur des textes réglementaires

Rendre davantage visible la profession

L'Ordre fait entendre la voix de la profession pour peser efficacement dans le système de soins.

10 communiqués de presse
12 100 abonnés twitter
29 633 abonnés Facebook

Le bureau de l'Ordre National des Infirmiers

Strictement paritaire et représentatif de la diversité des territoires et des métiers de la profession, le bureau est responsable du suivi et de la mise en œuvre des missions de l'Ordre.

Entièrement renouvelé, ce bureau, présidé par Patrick Chamboredon, fut élu pour trois ans le 11 décembre 2017.



- 1 Sarah BONENFANT, infirmière libérale puéricultrice (Troyes)
 - 2 Véronique PECHEY, cadre formatrice IFSI (Nancy)
 - 3 Dominique LESUEUR, infirmier libéral (Port-Louis - 56)
 - 4 Christophe ROMAN, infirmier en réanimation (Marseille)
 - 5 Anne JAUER, infirmière libérale (Saint-Etienne)
 - 6 Isabelle LIEB, infirmière formatrice (Gouvieux - 60)
 - 7 Bruno DELHOMME, infirmier régulateur de bloc opératoire (Limoges)
 - 8 Patrick CHAMBOREDON, infirmier hémodialyse (Marseille)
 - 9 Frédéric VEZINHET, infirmier cadre de santé en santé mentale (Amiens)
 - 10 Alain DESBOUCHAGES, infirmier cadre de santé (Toulouse)
 - 11 Catherine JOCHMANS-MORAINE, infirmière libérale (Joigny - 89)
- Absence sur la photo : Martine LAPLACE, infirmière libérale (Pau)



252 477

inscrits (mai 2018) dont

104 493 libéraux,

136 619 salariés et

9 766 exercice mixte

+ **1 599** sociétés d'exercice

L'inscription est obligatoire,

car l'Ordre doit garantir que toutes les personnes qui se qualifient d'infirmiers en France en ont bien le droit.

Indépendant financièrement de l'Etat, dont il ne reçoit aucune subvention, l'Ordre est financé exclusivement grâce aux cotisations des infirmiers inscrits qui servent intégralement à l'accompagnement et à la défense des infirmiers.

L'Ordre s'appuie sur les actions bénévoles des 1 200 représentants infirmiers élus au niveau national, régional et départemental.

30 €/an si je suis salarié (soit 2,50 €/mois)
75 €/an si je suis libéral (soit 6,50 €/mois)

La cotisation est déductible du montant imposable de la rémunération si vous êtes aux frais réels.

www.ordre-infirmiers.fr



Par et pour les infirmiers !

Déléataire d'une mission de service public, créée en 2006, l'Ordre permet à la profession de se réguler et de s'organiser par soi-même.

1 200

conseillers
ordinaux
bénévoles à travers
tout le territoire

Création : www.cosmocat.fr - Ne pas jeter sur la voie publique



Défend et promeut la déontologie de la profession pour garantir un système de soins de qualité



Fédère en totale indépendance la profession infirmière dans son ensemble pour qu'elle puisse peser efficacement dans le système de soins



111
Collaborateurs



11.8 M

De budget financé exclusivement par les cotisations des infirmiers



Accompagne et met à la disposition des infirmiers des services pour faciliter leur activité